

# Conseil communal

Par Marie-Claire Dufrêne

Le compte rendu de la séance du 20 septembre.

Le président Cedric du Monceau introduit la séance par une citation d'Aristote : « *L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit* ». Il doit l'aimer beaucoup, car il l'avait déjà partagée au début de la séance de mai dernier. « *En espérant que vous soyez tous des très sages* », dit-il.

L'échevin en charge de l'Environnement Philippe Delvaux, président du CA de la Maison du Développement Durable, détaille le travail de cette ASBL (son personnel, ses activités, la nouvelle « newsletter », les comptes...). Il annonce qu'essentiellement active à Louvain-la-Neuve jusqu'ici, la MDD le sera désormais sur l'ensemble du territoire de notre ville. Il met aussi en évidence l'intérêt de participer au projet européen « Sharepair » portant sur la réparation de produits électriques et électroniques.

Les conseillers approuvent les nouveaux statuts de l'ASBL et le renouvellement du contrat de gestion, moins une abstention. Le groupe Kayoux a annoncé par voie de presse qu'il s'abstiendrait dorénavant sur tous les sujets non abordés lors de ses assemblées citoyennes.

## Logement

La bourgmestre Julie Chantry annonce que la Ville va acquérir deux appartements situés dans le Domaine de Franquénies (au numéro 8 de la rue de Spangen, à Mousty). La société de logements publics Notre Maison, candidate au départ, a finalement renoncé à cet achat.

« *Nous menons depuis quelques années des négociations avec les promoteurs qui développent des projets immobiliers sur notre territoire pour les faire participer à la politique de logements publics* », explique la bourgmestre (NDLR : la Ville entend rester au-dessus de la barre des 10% de logements publics). « *Les deux appartements nous sont cédés à prix coûtant, pour 334.000€ TVAC.* »

Le conseiller Jacques Otlet s'étonne de ce coût : « *2861€ le m<sup>2</sup>, c'est le prix du marché. On aurait pu faire beaucoup mieux lors de la négociation.* »

La bourgmestre précise que la négociation a été menée avec Notre Maison. Le prix des appartements s'élève à 95.000€ (1 chambre) et

125.000€ (2 chambres), ce qui est loin des prix actuels du marché dans notre commune. La Ville n'a pas bénéficié du prix coûtant pour les caves et le parking. *« On ne peut pas ne pas acheter de place de parking alors que notre règlement d'urbanisme impose une place de parking par logement. »* 7 conseillers de la minorité s'abstiennent, les autres votent pour.

## Ecoles en immersion

L'échevine en charge de l'Enseignement Annie Galban-Leclef évoque la restructuration qui concerne l'école du Centre d'Ottignies et l'école de Céroux. Rattacher l'implantation de Céroux à celle d'Ottignies permet de préserver le projet d'immersion, pour lequel la norme à respecter est de 140 élèves.

Les conseillers Jacques Otlet et Nicolas Van der Maeren s'inquiètent des conséquences administratives et financières pour chacune des écoles.

*« Il n'y en a pas », assure l'échevine. « On maintient le personnel en place, les salaires ne changent pas. On gagne 6 périodes et une optimisation des directions. Ça se passe très bien. »*

Unanimité moins l'abstention de Kayoux.

## Rue réservée au jeu

L'échevin en charge de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer demande d'approuver le renouvellement de la convention, pour la prolongation de la rue réservée au jeu – les dimanches de 10h30 à 18h de mi-mai à mi-octobre et les jours de neige abondante – à l'avenue des Peupliers.

Le conseiller Nicolas Van der Maeren regrette que le dossier ne comporte pas l'évaluation, qui conditionne le renouvellement. *« Comment a-t-elle été faite ? Combien d'enfants ont participé au projet ? »* Il remarque que la rue réservée au jeu mise en place dans son quartier ne semble pas fonctionner. *« Il y a matière à s'interroger sur l'intérêt de cette mesure. »*

L'échevin répond qu'il s'agit d'une évaluation faite par l'agent de quartier : il n'y a rien eu à déplorer, donc on prolonge la convention. *« J'ai rencontré les habitants, qui m'ont assuré que c'était utilisé. Mais pour les autres rues réservées au jeu, oui, on peut s'assurer de leur utilisation. Pour éviter que deux barrières Nadar traînent pour rien. »*

4 conseillers de la minorité s'abstiennent, une vote contre (Anne Chaidron). Kayoux vote pour, avec la majorité.

D'autres points relatifs à la mobilité sont abordés dans la foulée (**[lire notre article relatif au Chemin n°16 de Céroux](#)**, lien à cliquer), notamment l'aménagement d'une piste cyclable de part et d'autre de l'avenue du Jardin Botanique, en remplacement des espaces de stationnement.

## Equité culturelle

Egalement en charge de la Culture, Hadelin de Beer de Laer demande d'approuver la révision du règlement relatif à l'octroi de subsides communaux aux associations culturelles. Il annonce qu'un 2e règlement sera soumis lors d'un autre Conseil, sur le subventionnement des événements culturels.

Le conseiller Nicolas Van der Maeren se réjouit du groupe de travail mis en place par l'échevin, qui a permis de réfléchir « tous partis confondus » à cette question. Il suggère d'évaluer régulièrement les critères d'attribution, pour les faire évoluer en fonction de l'usage.

La conseillère Florence Vancappellen (la seule qui s'abstiendra) donne lecture du point de vue des Kayoux : les critères permettront d'éviter les décisions arbitraires, ils faciliteront le contrôle par les habitants et le Conseil. Mais comment évaluer les critères qualitatifs ? « *Le Collège s'engage-t-il à rendre public le détail des points obtenus par les associations demandeuses ? Cela aurait le mérite de faire la totale transparence sur les choix posés.* » Elle demande de poursuivre la réflexion sur les associations qui ne reçoivent pas de subsides. Et de justifier le choix d'accorder des points supplémentaires aux associations qui s'adressent aux enfants. « *La transparence sera totale au niveau des conseillers* », promet l'échevin. « *Faut-il publier ? Je ne sais pas* », dit-il, évoquant le règlement RGPD pour la protection des données. Il espère que des mots plus précis pourront définir les critères de qualité, après 2-3 ans d'usage. S'agissant de la « priorité » donnée aux enfants, il parle d'un choix politique : intéresser à la culture dès le plus jeune âge, c'est amorcer la pompe. On pourrait aussi alterner : les enfants une année, un autre public l'année suivante.

## Fabriques d'église

Plusieurs points concernent les fabriques d'église. L'échevine en charge des Cultes Nadine Fraselle énumère les investissements réalisés ici et là : la remise en état d'une poutre à Notre-Dame de Mousty, la réparation du toit à Saint-François de Louvain-la-Neuve, des remplacements de chaudières... Elle prévient que plusieurs fabriques ne pourront pas équilibrer leurs comptes, suite à l'augmentation du coût de l'énergie.

Le conseiller Nicolas Van der Maeren demande plus de rigueur dans la gestion des comptes. « *On a découvert il y a peu qu'une fabrique n'était pas assurée ! Il faut vérifier que toutes le sont !* » Il prévient que son groupe OLLN2.0-MR s'abstiendra tant qu'une réflexion n'est pas entamée sur la rationalisation //l'optimisation des dépenses des fabriques. Il faut sans doute en regrouper certaines. Comme le conseiller Jacques Otlet lors d'un précédent Conseil, il regrette que certains paroissiens ne fassent pas l'effort de financer leur culte.

L'échevine assure que les trésoriers agissent avec beaucoup de rigueur, d'engagement et d'investissement. Les églises sont assurées et les manquements éventuels sont corrigés. Un Comité de pilotage inter-fabriques mène une réflexion sur l'optimisation des assurances. Un plan d'économies a été mis en place pour gérer les coûts : les églises ne seront plus chauffées au-delà de 16°, les célébrations qui accueillent moins de monde se feront dans de plus petites salles, à la cure ou dans des chapelles. « *On votera les budgets des fabriques au Conseil d'octobre. Il y aura une augmentation de la dotation, bien sûr, mais vous verrez qu'on a maîtrisé l'augmentation des dépenses d'énergie.* »

## Associations sociales et commerces

Egalement en charge des Affaires sociales, Nadine Fraselle demande d'approuver la répartition du subside social (25.000€) entre 26 associations, pour leur fonctionnement. Elles reçoivent chacune de 287 à 1627€, en fonction des points obtenus (les points étant attribués par un Comité dédié à cette opération, suivant un certain nombre de critères : public touché, action novatrice ou non, collaboration avec d'autres...).

Le conseiller Jacques Otlet s'étonne de l'octroi de 1340€ au café social La Tchafouille, dont le siège social est situé à Court-Saint-Etienne. L'échevin Benoît Jacob lui répond que cette association organise des activités sur la place de Mousty... dans le bureau qu'il (Jacques Otlet) occupait du temps où il était député !

Nadine Fraselle présente aussi les primes proposées aux commerçants en collaboration avec la Province, pour la stimulation du commerce local et des circuits courts, et pour la digitalisation des points de vente (NDLR : lire l'OLLN Info n°238 de septembre 2022).

## Environnement, finances

L'échevin de l'Environnement Philippe Delvaux présente la convention entre la Ville, la Maison du Développement Durable et la Ferme équestre pour l'installation de nichoirs favorisant le retour de certaines espèces d'oiseaux. Il propose aussi d'approuver l'octroi d'un subside de 6000€ à l'ASBL Aer Aqua Terra de Grez-Doiceau, qui organise des activités de nettoyage et évacuation des déchets retrouvés dans la Dyle.

Le président du CPAS Michaël Gaux, en charge également des Finances de la Ville, évoque le transfert de subsides d'un peu plus de 35.000€ entre la Ville et le CPAS. Octroyé initialement par la Wallonie, ce subside a été utilisé par le CPAS pour couvrir plusieurs dépenses engagées afin d'aider au relogement des personnes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021 au sein de la Résidence du Moulin.

Trois points ont été ajoutés par des conseillers, sur

- Le positionnement de la Ville sur le projet de nouvelle gare d'Ottignies, à l'enquête publique ;
- Le plan d'expropriation concernant plusieurs riverains de la rue du Monument, dans le cadre du projet d'urbanisation de la zone occupée anciennement par les bétons Lemaire ;
- Le projet de construction d'une nouvelle crèche par le CPAS (70 places minimum, 84 maximum) sur un terrain communal au clos des Lilas.

La séance peut être visionnée sur Youtube

: <https://youtu.be/HZUldBsBnn4>

Le minutage permet un accès rapide aux sujets qui vous intéressent.